



## **Barème honoraires Tourisme Transactions au 1<sup>er</sup> juin 2019**

Montant calculé sur la base la plus élevée des éléments constitutifs de la cession (somme des actifs, fonds de commerce, parts sociales de la société ou cumul de ces éléments s'ils font l'objet d'une même cession) :

- Si le prix de cession est inférieur à 1 000 000 €, honoraires de 7,5% H.T. du prix de cession, avec un montant forfaitaire minimum de 40 000€ H.T.
- Si le prix de cession est compris entre 1 000 001 € et 2 000 000€, honoraires de 6,5% H.T. du prix de cession
- Si le prix de cession est compris entre 2 000 001 € et 5 000 000€, honoraires de 5,5% H.T. du prix de cession
- Si le prix de cession est supérieur à 5 000 001€, honoraires forfaitaires de 250 000€ H.T.